



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 juillet 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
7 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
9 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
10 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
11 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
12 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
13 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
14 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
15 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
29 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
30 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
31 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
38 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
39 ONTEX	T CARRIER Christiane	
40 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
41 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
42 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
AIX-LES-BAINS	POILLEUX Nicolas

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2023
Exécutoire le : 19 JUIL. 2023
Publiée le : 19 JUIL. 2023
Visée le : 18 JUIL. 2023

MOBILITES

Dispositif d'aide à la Croix Rouge dans le cadre de l'offre de transport

Monsieur le Président rappelle que dans un contexte mondial de crise humanitaire, l'Association des Maires de France a appelé les collectivités à participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations fragilisées.

Il est proposé que la communauté d'agglomération Grand Lac participe, dans la mesure des moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité international mis en place.

La Croix Rouge trouve son origine dans un mouvement international d'aide et d'assistance aux victimes. Son action constante en faveur des victimes, dans un cadre éthique de tolérance et de dialogue, contribue ainsi à la prévention des conflits et des tensions, avec impartialité, neutralité et indépendance.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de soutenir la Croix Rouge, dont l'antenne locale est située 109 Boulevard Wilson à Aix-les-Bains, pour les actions humanitaires menées, en octroyant provisoirement et gratuitement des titres de transports qui pourront être redistribués par l'association à destination des personnes fragilisées, ainsi que la gratuité de l'abonnement aux transports scolaires pour les enfants des familles impactées par la crise humanitaire.

La durée du dispositif est fixée du 30 avril 2022 au 31 juillet 2023.

Les crédits inscrits au budget seront imputés au Budget Principal sur la section de fonctionnement (190-Bureau).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la mise en place du dispositif précité.

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Dispositif d'aide à la Croix Rouge dans le cadre de l'offre de transport

Date de transmission de l'acte : 18/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2023

Numéro de l'acte : D4642 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230711-D4642-DE

Date de décision : 11/07/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports

